Image not found or type unknown

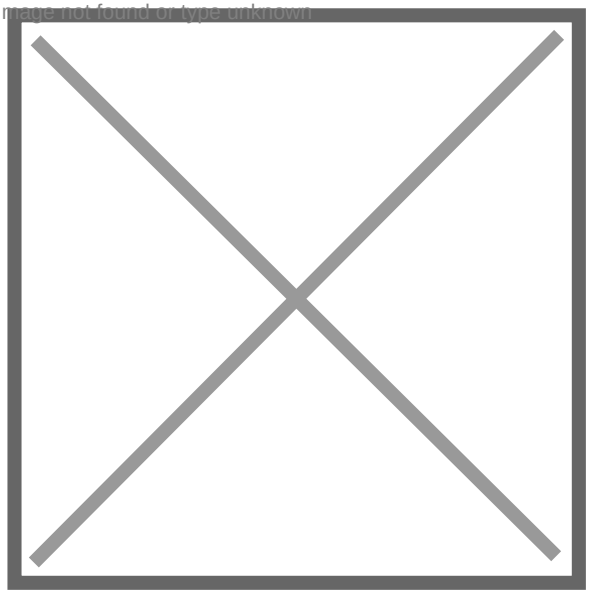

Voiture de sté,facturation des réparations

Par **lol**, le **17/09/2010** à **13:15**

Bonjour,
mon entreprise me confie un véhicule pour 2 ans (de location) quand je rends celle-ci après deux ans, mon entreprise me facture diverses rayures (parking) pour un montant de 300 €.
a-t-elle le droit de facturer ce type de rayures ?
au bout de deux années, il est difficile de rendre un véhicule neuf.
merci pour votre réponse.
cdlt L.M

Par **mimi493**, le **17/09/2010** à **19:45**

des rayures ne sont jamais de l'usure normale, ce sont des dégradations dont le locataire est responsable

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés